

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Congrès de Travail.Suisse du 14 septembre 2019 / Résolution

## **Protéger les travailleurs et travailleuses âgé-e-s contre la menace de pauvreté !**

**Les difficultés des travailleurs et travailleuses âgé-e-s sur le marché du travail ont augmenté ces dernières années. Malgré une longue carrière professionnelle, la pauvreté les menace.**

Le nombre de personnes au chômage de plus de 50 ans a nettement augmenté pendant les années difficiles qui ont suivi la crise financière et monétaire. Les travailleurs et travailleuses âgé-e-s ont moins profité de la reprise des dernières années que les autres catégories d'âge. Le « *Baromètre Conditions de travail* » de Travail.Suisse montre expressément qu'ils jugent toujours plus négativement leur employabilité sur le marché du travail : deux tiers des 46-65 ans ne croient pas ou très peu qu'ils retrouveront un travail semblable en cas de perte d'emploi. Il est effectivement très difficile aux plus âgé-e-s de reprendre pied sur le marché du travail en cas de perte d'emploi. Le nombre plus que proportionnel des fins de droit parmi les chômeurs âgés le montre bien. Le taux d'aide sociale a aussi augmenté plus que de proportion depuis 2011 chez les personnes âgées – le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de 56 et 64 ans ayant doublé au cours de cette période.

En arrivant en fin de droit quelques années avant l'âge ordinaire de la retraite, la chute est particulièrement sévère. Les dernières années avant la retraite sont très importantes pour le niveau de la rente LPP avec la progression salariale usuelle et les avoirs de vieillesse les plus élevés. Il y a aussi le risque d'exclusion du système des rentes des caisses de pension avec le transfert sur un compte de libre passage de l'épargne de la caisse de pension. En outre, lorsque l'on arrive en fin de droit, il faut dépenser sa fortune, le dernier filet – l'aide sociale – ne laisse qu'une franchise de 4000 francs. Dans le pire des cas, une longue carrière professionnelle amenant une certaine fortune et une bonne couverture de la caisse de pension peut se finir en chute sociale et économique. La politique et l'économie doivent agir contre le risque de pauvreté croissant avec l'âge avec les mesures suivantes :

- Il faut maintenir l'employabilité des travailleurs/euses sur le marché du travail par une bonne politique de la formation continue et des conseils d'orientation de carrière gratuits. Il faut plus de soutien financier et temporel des offres de formation continue – surtout pour les groupes peu soutenus jusqu'ici (travailleurs/euses âgé-e-s, peu qualifié-e-s ou à temps partiel).
- L'obligation de communiquer les postes vacants peut être un important instrument pour réintégrer les chômeurs âgés dans le marché du travail. Mais il faut alors absolument que les employeurs recrutent aussi des personnes au chômage lorsque des postes sont repourvus. Il faut faire une analyse approfondie de l'effectivité et des effets de l'obligation de communiquer les postes vacants et l'adapter si nécessaire pour en améliorer l'efficacité.
- Il faut maintenir le droit à une rente du système de la caisse de pension aussi lorsque l'on est en fin de droit peu avant l'âge de la retraite ordinaire. Il faut proscrire la pratique de quelques communes obligeant à utiliser l'argent de la caisse de pension avant de toucher l'aide sociale.

- Il faut ralentir la dépense de la fortune pour les fins de droit peu avant l'âge de la retraite et empêcher le passage indigne à l'aide sociale après une longue carrière. Il faut introduire la rente-pont prévue par le Conseil fédéral. Les employeurs doivent aussi prendre leur responsabilité financière pour empêcher des retraites anticipées contraintes à vaste échelle.